

DECISION

Objet : Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « GARCONS FRAGILES » de la COMPAGNIE LE BLEU DU FEU

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-8,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition du contrat de cession du droit d'exploitation, pour le spectacle « GARCONS FRAGILES », de LA COMPAGNIE LE BLEU DU FEU, qui se déroulera au Parc Josette et Maurice Audin dans le cadre de L'Été au parc.

Considérant que la Ville de Bagnolet facilite l'accès à l'art et la culture en proposant une offre culturelle variée sur le territoire de la commune,

Considérant que cette proposition correspond aux attentes de la Ville.

DECIDE

Article 1 : APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « GARCONS FRAGILES », de LA COMPAGNIE LE BLEU DU FEU, sise 6 rue de la Tour 81600 BRENS, pour un montant total de 1600.00€ TTC (Mille six cent euros TTC).

Article 2 : PRECISE que ce spectacle aura lieu le Vendredi 5 juillet 2024 à 20h au parc Josette et Maurice Audin.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de Montreuil et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 15 mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20240515-2024080-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2024
Publication : 05/06/2024

Le Maire

Tony DI MARTINO

